KIT ACCOMPAGNANTS

Comprendre l'examen civique et son vocabulaire

Pour les associations, formateurs, bénévoles et accompagnants

Un atelier de 90 minutes,
prêt à animer.

4 activités | **Fiches à imprimer** | **Corrigés commentés**

reussir-mon-examen-civique.fr Version 1.0 · Octobre 2026

À propos de l'atelier

Kit pour les accompagnants : un atelier de 90 minutes, prêt à animer

Ce kit s'adresse aux associations, formateurs et bénévoles qui accompagnent des adultes en apprentissage du français. Il propose un atelier, en une ou deux séances, pour comprendre ce qu'est l'examen civique, travailler dix notions civiques utiles et s'entraîner sur des questions publiques. Un lexique de référence de 25 entrées complète les dix notions.

Il contient une fiche animateur, des repères sur l'examen, le lexique, quatre activités, des fiches apprenant à photocopier, un corrigé commenté, une bibliographie avec les liens officiels et les crédits.

Le kit est gratuit, utilisable sans compte et sans achat. Il ne remplace ni les listes officielles publiées par l'État, ni l'inscription à l'examen, qui se fait auprès d'un organisme agréé. Il est édité par reussir-mon-examen-civique.fr (REMEC), service privé et indépendant de préparation en ligne, sans lien avec le ministère de l'Intérieur.

Version 1.0 du 19 octobre 2026. Sources vérifiées le 19 octobre 2026. Version en ligne et téléchargement : https://reussir-mon-examen-civique.fr/kit-accompagnants

Fiche animateur

Objectifs observables

L'animateur annonce ces objectifs au début de la séance. À la fin de l'atelier, chaque participant peut :

1. dire combien de questions compte l'examen civique, combien de temps il dure dans le cas général et combien de bonnes réponses il faut pour le réussir ;
2. expliquer avec ses mots les dix notions travaillées ;
3. dire si dix affirmations sur la France sont vraies ou fausses et justifier en une phrase ;
4. lire une question officielle, choisir une réponse et expliquer pourquoi elle est juste ;
5. dire ce qu'il ferait dans deux situations de la vie quotidienne, et pourquoi.

Public et prérequis

- Adultes qui apprennent le français, quel que soit leur parcours administratif. Les mentions « carte de séjour pluriannuelle », « carte de résident » et « naturalisation » désignent des démarches, pas des niveaux de langue [2].
- Prérequis : comprendre des phrases simples à l'oral et lire des mots courants. Les activités se font à l'oral et à l'écrit ; l'animateur lit à voix haute chaque consigne.
- Aucun niveau du CECRL n'est déclaré pour ce kit. Il n'a pas encore été testé en atelier ; les durées sont des estimations à ajuster.

Pour les personnes qui débutent en lecture

- Travailler en binôme : une personne lit, l'autre explique.
- Remplacer l'écrit par l'oral pour les activités 1 et 2 : l'animateur lit, le groupe répond.
- Garder seulement trois questions dans l'activité 3 et une situation dans l'activité 4.
- Autoriser l'explication dans une autre langue entre participants, puis revenir au français.

Matériel

- Le kit imprimé : pour chaque participant, les quatre fiches apprenant A, B, C et D ; pour l'animateur, la fiche animateur, les repères, le lexique et le corrigé.
- Un tableau ou une grande feuille pour écrire les mots au fur et à mesure.
- Facultatif : un accès internet pour montrer les listes officielles, avec les liens de la bibliographie.

Dix notions actives, quinze entrées facultatives

Le cœur de la séance travaille dix notions : République, Devise, Laïcité, Constitution, Parlement, Loi, Impôt, Naturalisation, Préfecture, Numéros d'urgence. Elles sont marquées « notion active » dans le lexique. Les quinze autres entrées sont des ressources de référence : l'animateur les utilise pour répondre à une question ou pour préparer une autre séance ; personne n'a à les apprendre toutes.

Déroulé, 90 minutes

Temps	Étape	Ce que fait l'animateur	Support
0 à 10 min	Accueil et repères	Annonce les objectifs, demande qui a entendu parler de l'examen, présente le format avec la partie « Repères »	Repères
10 à 30 min	Dix notions	Lit les dix notions actives et leur définition, fait répéter, demande un exemple (8 min) ; lance l'activité 1 (12 min)	Lexique, fiche A
30 à 45 min	Vrai ou faux	Lit chaque phrase, le groupe vote, puis justifie	Fiche B
45 à 50 min	Pause		
50 à 70 min	Questions publiques	Lit cinq questions officielles, chacun choisit puis reformule	Fiche C
70 à 85 min	Situations	Lit deux situations, discussion en petits groupes, mise en commun	Fiche D
85 à 90 min	Bilan	Chaque participant dit un mot appris et une chose à retenir	Tableau

Total : 90 minutes, dont 5 minutes de pause.

En deux séances de 45 minutes : la première comprend l'accueil, les dix notions et le vrai ou faux (0 à 45 min). La seconde commence par 5 minutes de rappel des dix notions, puis les questions publiques (20 min), les situations (15 min) et le bilan (5 min).

Ce que le kit ne fait pas

Il ne garantit pas la réussite à l'examen, ne donne pas de conseil sur un dossier individuel, n'enseigne pas les gestes de premiers secours et ne reproduit pas les mises en situation de l'épreuve, qui ne sont pas publiques [2].

Que faut-il imprimer ?

Usage	Pages du PDF
Préparer l'atelier : déroulé, repères, lexique et consignes	p. 3 à 10
Distribuer les fiches A à D : un jeu par participant	p. 11 à 15
Garder les corrigés pour l'animateur	p. 16 à 18
Consulter les ressources, les sources et la licence	p. 19 à 22

Détail des fiches : A p. 11 ; B p. 12 ; C p. 13 à 14 ; D p. 15. Imprimer les fiches en recto simple pour les distribuer séparément. Ne pas joindre les corrigés.

Repères sur l'examen civique

Qui est concerné

- Depuis le 1er janvier 2026, l'examen civique est demandé aux personnes étrangères majeures qui demandent une première carte de séjour pluriannuelle ou une première carte de résident [2].
- Pour la nationalité française, l'examen concerne les procédures par décret : la naturalisation et la réintégration. Les acquisitions par déclaration, par exemple après un mariage avec une personne française, ne sont pas concernées [21].
- Des dispenses et des aménagements existent, par exemple pour raison de santé ou de handicap sur certificat médical [21]. Chaque personne vérifie sa situation sur les pages officielles [2] [21] ou auprès de l'administration qui instruit son dossier.

Trois parcours, pas trois niveaux

Parcours	Démarche concernée
CSP	première carte de séjour pluriannuelle [2] [18]
CR	première carte de résident, valable dix ans et renouvelable [2] [19]
Naturalisation	naturalisation ou réintégration par décret, pas les acquisitions par déclaration [20] [21]

L'attestation de réussite mention « carte de résident » vaut aussi pour la carte de séjour pluriannuelle [2].

Le format

- 40 questions à choix multiples, une seule bonne réponse par question [1].
- 28 questions de connaissance et 12 mises en situation [2].
- 45 minutes au maximum dans le cas général, sur tablette ou ordinateur ; des aménagements sont possibles [1] [2] [21].
- Il faut 80 % de bonnes réponses, soit 32 sur 40 [1] [2].
- L'examen peut être repassé [2].

Les cinq thèmes

1. Principes et valeurs de la République
2. Système institutionnel et politique
3. Droits et devoirs
4. Histoire, géographie et culture
5. Vivre dans la société française

Ces thèmes et leur nombre de questions sont fixés par l'arrêté du 10 octobre 2025 [1].

Les questions publiques et les autres

L'État publie, pour chaque parcours, la liste des questions de connaissance qui peuvent être posées. Ces listes donnent les énoncés, mais pas les choix de réponse ni les bonnes réponses [3]. Les mises en situation de l'examen ne sont pas publiées [2]. Dans ce kit, les énoncés encadrés viennent de la liste officielle ; les propositions de réponse, les explications et les situations sont rédigées par REMEC et ne sont pas officielles.

S'inscrire

L'inscription se fait auprès d'un organisme agréé, pas sur le site REMEC. Le ministère renvoie vers France Éducation international, dont la carte des centres est accessible depuis service-public.gouv.fr, et vers la CCI Paris Île-de-France [2] [22]. Les frais d'inscription dépendent du centre [22].

Lexique de référence : 25 entrées, dont 10 notions actives

Chaque entrée donne une définition simple, rédigée par REMEC à partir des textes cités, puis une phrase d'exemple. Les exemples n'ajoutent aucun fait qui ne soit pas sourcé. Les dix notions actives sont signalées.

Thème 1. Principes et valeurs de la République

1. République · notion active
La forme de l'État en France. La Constitution dit que la France est « une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » [6].
Exemple : On dit « la République française » pour parler de l'État.

2. Devise · notion active
La phrase qui résume les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité [6].
Exemple : Trois mots, une devise.

3. Laïcité · notion active
L'État est neutre : il ne reconnaît aucune religion et « respecte toutes les croyances » ; chacun a la liberté de conscience ; tous les citoyens sont égaux devant la loi « sans distinction d'origine, de race ou de religion » [6] [9] [25].
Exemple : À l'école publique, l'enseignement est laïque [8].

4. Symboles de la République
Le drapeau bleu, blanc, rouge, dit tricolore ; l'hymne national, « La Marseillaise » ; Marianne [6] [12] [13].
Exemple : Le drapeau flotte sur les bâtiments publics [12].

5. 14 juillet
La fête nationale. Elle rappelle la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789 ; elle est devenue fête nationale en 1880 [13] [14].
Exemple : Le 14 juillet, un défilé a lieu à Paris [14].

Thème 2. Système institutionnel et politique

6. Constitution · notion active
Le texte le plus important de la République. Il organise l'État et garantit les droits. La Constitution actuelle date du 4 octobre 1958 [6].
Exemple : La Constitution dit que la langue de la République est le français [6].

7. Président de la République
Le chef de l'État, élu par les citoyens. Il veille au respect de la Constitution [6].
Exemple : Le Président de la République nomme le Premier ministre [6].

8. Premier ministre et Gouvernement
Le Premier ministre dirige le Gouvernement, qui « détermine et conduit la politique de la nation » [6].
Exemple : Les ministres font partie du Gouvernement.

9. Parlement · notion active

Les deux assemblées qui votent les lois, l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés sont élus directement par les électeurs ; les sénateurs sont élus au suffrage indirect [6].

Exemple : Les députés travaillent à l'Assemblée nationale, à Paris.

10. Élection et vote

Les citoyens choisissent leurs représentants. Le vote est « universel, égal et secret ». Sont électeurs les Français majeurs qui ont leurs droits civils et politiques [6]. Les citoyens d'un autre pays de l'Union européenne qui habitent en France peuvent voter aux élections municipales et européennes [24].

Exemple : Le jour d'une élection, chaque électeur vote une fois, à bulletin secret [6].

11. Commune, département, région

Des collectivités territoriales de la République, avec notamment les collectivités à statut particulier et d'outre-mer. Elles « s'administrent librement par des conseils élus » [6]. Le mandat des conseillers municipaux dure six ans. Ils sont élus par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales [23] [24].

Exemple : Pour inscrire un enfant à l'école publique, on va d'abord à la mairie de sa commune [17].

12. Union européenne

L'union d'États européens à laquelle la France participe ; ces États exercent en commun certaines compétences [6].

Exemple : Un citoyen d'un autre pays de l'Union européenne qui vit en France peut voter aux élections municipales [24].

Thème 3. Droits et devoirs

13. Droits et devoirs

Les droits sont ce que la loi garantit à chacun ; les devoirs sont ce que chacun doit respecter. La Déclaration de 1789 dit que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits » [7].

Exemple : La liberté d'opinion est un droit [7] ; respecter la loi est un devoir.

14. Loi · notion active

La règle votée par le Parlement, la même pour tous. « La loi est l'expression de la volonté générale » [7].

Exemple : La loi fixe l'âge de l'instruction obligatoire [11].

15. Impôt · notion active

L'argent que chacun verse pour financer les services publics, en fonction de ses moyens. La Déclaration de 1789 parle d'une « contribution commune », « également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » [7].

Exemple : C'est la loi qui fixe les règles des impôts [6].

16. Égalité entre les femmes et les hommes

« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » [8].

Exemple : La loi garantit les mêmes droits aux femmes et aux hommes [8].

17. Justice

Les tribunaux appliquent la loi. L'autorité judiciaire est « gardienne de la liberté individuelle » et « nul ne peut être arbitrairement détenu » [6]. Aujourd'hui, « nul ne peut être condamné à la peine de mort » [6] [10].

Exemple : Un juge rend une décision de justice.

Thème 4. Histoire, géographie et culture

18. Révolution française
Elle commence en 1789. Cette année-là, la Bastille est prise le 14 juillet et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août [7] [14].
Exemple : Le 14 juillet rappelle 1789 [14].

19. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Le texte de 1789 qui proclame la liberté, l'égalité en droits et la liberté d'opinion. Il fait partie des textes fondamentaux de la République [7].
Exemple : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses » [7].

20. Outre-mer
Des territoires de la République situés hors d'Europe, comme la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique ou La Réunion [6].
Exemple : La Réunion fait partie de la République [6].

Thème 5. Vivre dans la société française

21. Titre de séjour
Le document qui autorise une personne étrangère à vivre en France plus de trois mois. Il existe par exemple la carte de séjour temporaire, la carte de séjour pluriannuelle et la carte de résident [18].
Exemple : La carte de résident est valable dix ans et autorise à travailler [19].

22. Naturalisation · notion active
L'acquisition de la nationalité française par une décision de l'État, un décret [20]. L'examen civique est demandé dans cette procédure et dans la réintégration par décret, pas dans les acquisitions par déclaration [21].
Exemple : Les conditions officielles de la naturalisation sont sur service-public.gouv.fr [20].

23. Préfecture · notion active
L'administration qui représente l'État dans le département. Le représentant de l'État « a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois » [6].
Exemple : Beaucoup de démarches de titre de séjour se font en préfecture ou en ligne [18] [19].

24. Instruction obligatoire
Apprendre et recevoir un enseignement. En France, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant de 3 à 16 ans [11] [16]. Le cas général est l'école, publique ou privée ; l'instruction dans la famille est possible avec une autorisation [16].
Exemple : À 3 ans, un enfant est inscrit à l'école maternelle [17].

25. Numéros d'urgence · notion active
15 pour le SAMU, urgence médicale ; 17 pour la police ou la gendarmerie ; 18 pour les pompiers ; 112 pour toute urgence, dans tous les pays de l'Union européenne ; 114 par SMS pour les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques ; 115 pour une personne sans logement. Les appels sont gratuits [15].
Exemple : Pour une urgence médicale, on appelle le 15 [15].

Activités : consignes pour l'animateur

Activité 1. Associer un mot et sa définition

(fiche A, 12 minutes)

Consigne lue à voix haute : « Dans la colonne de gauche, il y a dix mots. Dans la colonne de droite, il y a dix définitions dans le désordre. Reliez chaque mot à sa définition. Vous pouvez travailler à deux. »

Prise en main : faire ensemble le premier exemple au tableau. Écrire « République » et demander : « Qu'est-ce que c'est ? ». Accepter « c'est la France », « c'est l'État », puis relier à la définition « la forme de l'État en France ».

Les dix mots sont les dix notions actives : République, Devise, Laïcité, Constitution, Parlement, Loi, Impôt, Naturalisation, Préfecture, Numéros d'urgence.

Activité 2. Vrai ou faux

(fiche B, 15 minutes)

Consigne : « Je lis une phrase. Vous dites si elle est vraie ou fausse. Ensuite, quelqu'un explique pourquoi. » Dix affirmations, sans piège : chaque réponse se trouve dans les repères ou le lexique.

Activité 3. Lire et reformuler une question officielle

(fiche C, 20 minutes)

Consigne : « Voici cinq questions de la liste officielle, une par thème. Lisez la question, choisissez une réponse, puis expliquez votre choix avec vos mots. » Les énoncés sont ceux de la liste officielle pour la carte de séjour pluriannuelle [3] [26]. Les quatre propositions de réponse sont des propositions pédagogiques non officielles rédigées par REMEC pour cet atelier. On travaille la compréhension, pas la mémorisation.

Activité 4. Deux situations de la vie quotidienne

(fiche D, 15 minutes)

Consigne : « Voici deux situations. Que faites-vous ? Pourquoi ? Discutez à trois, puis on met en commun. » Ces deux situations ont été rédigées par REMEC pour ce kit à partir de sources publiques. Ce ne sont pas des situations officielles de l'examen. Pendant l'activité, personne n'appelle réellement un numéro d'urgence.

Fiche apprenant A : les mots et leurs définitions

Nom : _____ Date : _____

Reliez chaque mot (1 à 10) à sa définition (A à J). Écrivez la lettre dans la case.

N°	Mot	Lettre
1	République	
2	Devise	
3	Laïcité	
4	Constitution	
5	Parlement	
6	Loi	
7	Impôt	
8	Naturalisation	
9	Préfecture	
10	Numéros d'urgence	

Lettre	Définition
A	L'argent que chacun verse pour financer les services publics, en fonction de ses moyens.
B	Les deux assemblées qui votent les lois : l'Assemblée nationale et le Sénat.
C	La forme de l'État en France.
D	Le 15, le 17, le 18, le 112 : des numéros gratuits pour demander de l'aide.
E	L'administration qui représente l'État dans le département.
F	La phrase Liberté, Égalité, Fraternité, qui résume les valeurs de la République.
G	La règle votée par le Parlement, la même pour tous.
H	L'État est neutre et respecte toutes les croyances ; chacun est libre de croire ou de ne pas croire.
I	Obtenir la nationalité française par une décision de l'État.
J	Le texte le plus important de la République, qui organise l'État et garantit les droits.

Pour aller plus loin : choisissez deux mots et écrivez une phrase avec chacun.

1. _____

2. _____

Fiche apprenant B : vrai ou faux

Nom : _____ Date : _____

Cochez la bonne case. Puis écrivez un mot ou une phrase pour expliquer.

N°	Affirmation	Vrai	Faux	Pourquoi ?
1	L'examen civique compte 40 questions.	☐	☐	
2	Pour réussir, il faut au moins 32 bonnes réponses sur 40.	☐	☐	
3	Dans le cas général, l'examen dure deux heures.	☐	☐	
4	La devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité.	☐	☐	
5	La France est une République laïque.	☐	☐	
6	Le Premier ministre est nommé par le Sénat.	☐	☐	
7	Les députés sont élus directement par les électeurs.	☐	☐	
8	En France, la peine de mort existe encore.	☐	☐	
9	L'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans.	☐	☐	
10	Le 112 est un numéro d'urgence gratuit.	☐	☐	

Fiche apprenant C : cinq questions de la liste officielle

Nom : _____ Date : _____

Les questions encadrées viennent de la liste officielle des questions de connaissance pour la carte de séjour pluriannuelle. Les quatre propositions de réponse sont des propositions pédagogiques non officielles rédigées par REMEC pour cet atelier. Choisissez une réponse, puis expliquez avec vos mots.

Question 1, thème Principes et valeurs de la République

> **Quel est l'un des symboles de la République française ?**

- [] Le drapeau tricolore
- [] La fleur de lys dorée
- [] L'aigle impérial
- [] La croix de Lorraine

Avec mes mots : _____

Question 2, thème Système institutionnel et politique

> **Qui nomme le Premier ministre ?**

- [] L'Assemblée nationale
- [] Le Sénat
- [] Le Conseil constitutionnel
- [] Le Président de la République

Avec mes mots : _____

Question 3, thème Droits et devoirs

> **La peine de mort est :**

- [] réservée aux crimes les plus graves
- [] abolie en France depuis 1981
- [] suspendue, mais pas définitivement supprimée
- [] applicable uniquement en temps de guerre

Avec mes mots : _____

Fiche apprenant C (suite)

Question 4, thème Histoire, géographie et culture

> **En quelle année a débuté la Révolution française ?**

- [] 1715
- [] 1789
- [] 1815
- [] 1848

Avec mes mots :

Question 5, thème Vivre dans la société française

> **Quel numéro d'urgence permet d'appeler le SAMU ?**

- [] Le 15
- [] Le 17
- [] Le 18
- [] Le 115

Avec mes mots :

Fiche apprenant D : deux situations

Nom : _____ Date : _____

Ces situations ont été écrites pour cet atelier. Ce ne sont pas des questions de l'examen. On n'appelle aucun numéro pendant l'activité.

Situation 1. La fiche des numéros utiles

Les habitants de votre immeuble préparent une affiche pour l'entrée, avec les numéros d'urgence. Trois voisins donnent trois exemples. Pour chaque exemple, écrivez le bon numéro : 15, 17 ou 115.

Exemple	Numéro
A. Une personne a très mal et a besoin d'un médecin tout de suite.	
B. Quelqu'un essaie de forcer la porte des caves, la nuit.	
C. Une personne sans logement dort dans le hall et demande de l'aide pour trouver un hébergement.	

Pourquoi est-ce utile d'afficher ces numéros dans l'entrée ?

Situation 2. L'école de Lina

Lina a 4 ans. Sa famille vient d'arriver en France et souhaite l'inscrire dans une école publique. Ses parents pensent que l'école commence à 6 ans et que Lina peut rester à la maison jusque-là.

Que leur dites-vous ?

- ☐ A. En France, l'instruction est obligatoire dès 3 ans. Pour inscrire Lina à l'école publique, vous allez d'abord à la mairie, puis à l'école.
- ☐ B. Ils ont raison, l'école commence à 6 ans.
- ☐ C. Ce n'est pas obligatoire pour les enfants étrangers.

Pourquoi ?

Corrigé pour l'animateur

Activité 1. Associations

Mot	Lettre	Rappel de la définition	Source
République	C	la forme de l'État en France	[6]
Devise	F	Liberté, Égalité, Fraternité	[6]
Laïcité	H	État neutre, respect de toutes les croyances, liberté de conscience	[6] [9] [25]
Constitution	J	le texte qui organise l'État et garantit les droits	[6]
Parlement	B	Assemblée nationale et Sénat	[6]
Loi	G	règle votée par le Parlement, la même pour tous	[7]
Impôt	A	contribution commune, selon les moyens	[7]
Naturalisation	I	obtenir la nationalité par décision de l'État	[20]
Préfecture	E	représentant de l'État dans le département	[6]
Numéros d'urgence	D	15, 17, 18, 112, gratuits	[15]

Reformulations acceptables : « la République, c'est le système de la France », « la loi, c'est la règle pour tout le monde », « la préfecture, c'est l'État dans mon département ». Relance orale : « Donnez un exemple dans votre vie. »

Activité 2. Vrai ou faux

N°	Réponse	Explication courte	Source
1	Vrai	L'arrêté fixe quarante questions.	[1]
2	Vrai	Il faut 80 % de bonnes réponses, soit 32 sur 40.	[1] [2]
3	Faux	Dans le cas général, l'épreuve dure 45 minutes au maximum ; des aménagements existent.	[1] [2] [21]
4	Vrai	C'est l'article 2 de la Constitution.	[6]
5	Vrai	Article 1er de la Constitution : la République est « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».	[6]
6	Faux	Le Président de la République nomme le Premier ministre.	[6]
7	Vrai	Les députés sont élus au suffrage direct ; les sénateurs au suffrage indirect.	[6]
8	Faux	La loi du 9 octobre 1981 a aboli la peine de mort ; la Constitution dit que nul ne peut y être condamné.	[10] [6]
9	Vrai	L'instruction est obligatoire pour chaque enfant de 3 à 16 ans, à l'école ou, avec une autorisation, dans la famille.	[11] [16]
10	Vrai	Le 112 est gratuit et fonctionne dans tous les pays de l'Union européenne.	[15]

Relance orale : pour chaque phrase fausse, demander « Quelle est la phrase vraie ? ».

Activité 3. Questions officielles

Pour chaque question : la bonne réponse, la correction courte déjà publiée par REMEC, une explication pour l'atelier, des reformulations acceptables, une relance orale, et les sources de l'énoncé et de la correction.

Question 1. Bonne réponse : Le drapeau tricolore.

- Correction publiée : « Le drapeau tricolore bleu-blanc-rouge figure parmi les symboles de la République française. »
- Pour l'atelier : La Constitution dit que l'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, et la Présidence le présente comme « le seul emblème national » défini par l'article 2. Les trois autres propositions ne figurent pas parmi les symboles de la République présentés par la Présidence [6] [12] [13].
- Reformulations acceptables : « le drapeau bleu, blanc, rouge », « le drapeau de la France ».
- Relance : « Où voit-on ce drapeau dans votre ville ? »
- Sources : énoncé [3] [26] ; correction [6] [12] [13].

Question 2. Bonne réponse : Le Président de la République.

- Correction publiée : « Le Premier ministre est nommé par le Président de la République. »
- Pour l'atelier : C'est l'article 8 de la Constitution. Le Parlement vote les lois et le Conseil constitutionnel les contrôle : ni l'Assemblée nationale, ni le Sénat, ni le Conseil constitutionnel ne nomme le Premier ministre [6].
- Reformulations acceptables : « c'est le Président qui choisit le Premier ministre ».
- Relance : « Qui dirige le Gouvernement ? » Réponse attendue : le Premier ministre [6].
- Sources : énoncé [3] [26] ; correction [6].

Question 3. Bonne réponse : abolie en France depuis 1981.

- Correction publiée : « La peine de mort est abolie en France depuis la loi du 9 octobre 1981. »
- Pour l'atelier : La loi du 9 octobre 1981 dit « La peine de mort est abolie ». Aujourd'hui, la Constitution dit aussi que « nul ne peut être condamné à la peine de mort ». Les trois autres propositions décrivent une peine de mort qui existerait encore ; ce n'est pas le cas en France aujourd'hui [10] [6].
- Reformulations acceptables : « il n'y a plus de peine de mort en France », « c'est fini depuis 1981 ».
- Relance : « Que veut dire « abolie » ? » Réponse attendue : supprimée par la loi.
- Sources : énoncé [3] [26] ; correction [10] [6].

Question 4. Bonne réponse : 1789.

- Correction publiée : « La Révolution française a commencé en 1789. »
- Pour l'atelier : En 1789, la Bastille est prise le 14 juillet et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août. Les trois autres propositions sont d'autres années [7] [14].
- Reformulations acceptables : « la Révolution, c'est 1789 », « le 14 juillet 1789 ».
- Relance : « Quel jour est la fête nationale ? Pourquoi ? » [14]
- Sources : énoncé [3] [26] ; correction [7] [14].

Question 5. Bonne réponse : Le 15.

- Correction publiée : « Le 15 met en relation avec le SAMU pour une urgence médicale. »
- Pour l'atelier : Le 15 est le numéro des urgences médicales ; le 17 appelle la police ou la gendarmerie, le 18 les pompiers, le 115 l'hébergement d'urgence. Le 112 fonctionne pour toutes les urgences, dans tous les pays de l'Union européenne [15].
- Reformulations acceptables : « le 15, c'est pour le médecin, l'ambulance ».
- Relance : « Et une personne sourde ou malentendante, qui ne peut pas téléphoner ? » Réponse attendue : le 114, par SMS [15].
- Sources : énoncé [3] [26] ; correction [15].

Activité 4. Situations

Situation 1. La fiche des numéros utiles. Réponses attendues : A : 15, B : 17, C : 115.

- Cadre de discussion : Le 15 est le numéro du SAMU pour une urgence médicale ; le 17 celui de la police ou de la gendarmerie, pour signaler une infraction ; le 115 celui de l'aide aux personnes sans logement. Ces appels sont gratuits [15]. Afficher les numéros dans l'entrée aide chacun, y compris les personnes qui parlent peu français, à trouver vite le bon numéro et à dire où l'on est. On n'enseigne aucun geste de secours dans cet atelier : en cas d'urgence, c'est le service appelé qui donne les consignes.
- Relance : « Si vous voyagez dans un autre pays de l'Union européenne, quel numéro ? » Réponse attendue : le 112 [15].
- Source de la proposition : [15]. Situation rédigée par REMEC pour ce kit.

Situation 2. L'école de Lina. Réponse attendue : A.

- Cadre de discussion : Le code de l'éducation dit que « l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans » [11]. Le cas général est l'école, publique ou privée ; une famille peut aussi, avec une autorisation, instruire son enfant elle-même [16]. Pour un enfant qui arrive de l'étranger, la fiche officielle demande de l'inscrire à l'école dès 3 ans ; l'inscription à l'école publique « se fait tout d'abord à la mairie et ensuite à l'école » [17]. La loi parle de « chaque enfant » : la proposition C est donc fausse [11]. L'animateur ne traite pas le dossier de la famille ; il indique la mairie de la commune.
- Relance : « Quels documents faut-il, selon vous, pour l'inscription en mairie ? » Puis lire avec le groupe la rubrique « inscription en mairie » de la fiche officielle [17] ; pour l'inscription définitive à l'école, renvoyer à la même fiche, qui détaille cette étape.
- Sources de la proposition : [11] [16] [17]. Situation rédigée par REMEC pour ce kit.

Bilan de l'atelier

Demander à chacun un mot appris et une chose à retenir sur l'examen. Noter au tableau les mots qui restent difficiles : ils peuvent ouvrir une autre séance, avec les quinze entrées facultatives du lexique.

Pour aller plus loin

Les sources officielles

- Informations générales sur l'examen civique, ministère de l'Intérieur [2].
- Listes officielles des questions de connaissance pour la carte de séjour pluriannuelle et pour la carte de résident, ministère de l'Intérieur [3] [4].
- Questions de connaissance pour la naturalisation, Direction générale des étrangers en France [5].
- Examen civique et nationalité par décret : conditions, dispenses et aménagements, service-public.gouv.fr [21].
- Arrêté du 10 octobre 2025 relatif à l'examen civique, Légifrance [1].

Les listes en données ouvertes

REMEC publie sur data.gouv.fr les trois listes officielles sous forme de tableaux (CSV et JSON), gratuits et sans compte : carte de séjour pluriannuelle, carte de résident, naturalisation, et un référentiel complet. Ces fichiers contiennent les énoncés et leur thème, jamais de réponses [26].

S'inscrire à l'examen

L'inscription se fait auprès d'un organisme agréé. La carte des centres agréés de France Éducation international est accessible depuis service-public.gouv.fr ; la CCI Paris Île-de-France propose aussi un parcours candidat [2] [22]. Les frais dépendent du centre [22]. REMEC ne vend pas de place d'examen et ne gère aucun centre.

Ce kit, le site REMEC et l'examen

- Ce kit est gratuit et utilisable sans compte.
- Le site reussir-mon-examen-civique.fr propose un entraînement en ligne. Une partie est gratuite après création d'un compte : une évaluation de départ, un thème complet au choix, un aperçu des autres thèmes et quelques questions à retravailler. L'accès complet est payant ; ses conditions et ses tarifs sont sur https://reussir-mon-examen-civique.fr/tarifs.
- Ni le kit ni le site ne sont l'examen officiel : l'achat d'un accès ne vaut ni inscription ni réussite.

Contact : contact@reussir-mon-examen-civique.fr, pour une question ou pour signaler une erreur.

Bibliographie

Liens vérifiés le 19 octobre 2026. Les textes officiels sont cités avec leur éditeur ; les définitions et explications du kit sont des reformulations de REMEC.

Textes et pages de l'État

1. Arrêté du 10 octobre 2025 relatif à l'examen civique, Légifrance :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052381620

2. Informations générales sur l'examen civique, ministère de l'Intérieur :
https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/informations-g%C3%A9n%C3%A9rales-sur-lexamen-civique/

3. Liste officielle des questions de connaissance, carte de séjour pluriannuelle, Licence Ouverte 2.0, ministère de l'Intérieur :
https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-csp/

4. Liste officielle des questions de connaissance, carte de résident, ministère de l'Intérieur :
https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-cr/

5. Questions de connaissance pour l'examen civique, nationalité française, Direction générale des étrangers en France :
https://www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/guides-textes-et-brochures/questions-de-connaissance-pour-lexamen-civique-nationalite-francaise.html

6. Constitution du 4 octobre 1958, texte en vigueur, Conseil constitutionnel :
https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur

7. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, Conseil constitutionnel :
https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789

8. Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, Conseil constitutionnel :
https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946

9. Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, Légifrance :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000508749

10. Loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort, Légifrance :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068718/

11. Code de l'éducation, article L131-1, Légifrance :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901859

12. Le drapeau français, Présidence de la République :
https://www.elysee.fr/la-presidence/le-drapeau-francais

13. Les symboles de la République française, Présidence de la République :
https://www.elysee.fr/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise

14. La fête nationale du 14 juillet, Présidence de la République :
https://www.elysee.fr/la-presidence/la-fete-nationale-du-14-juillet

15. Numéros d'urgence, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33954

16. Instruction obligatoire, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1898

17. École primaire (maternelle ou élémentaire) pour un élève venant de l'étranger, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34843/0_1?idFicheParent=N31347

18. Titres de séjour pour un séjour de plus de 3 mois, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F39

19. Carte de résident de 10 ans d'un étranger en France, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2208

20. Naturalisation par décret, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2213

21. Examen civique pour une demande de nationalité par décret, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F39426

22. Examen civique : carte des centres agréés de France Éducation international, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R75391

23. Élections municipales, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1952

24. Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France, service-public.gouv.fr :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1937

25. Laïcité et liberté : compatibilité, intervention de Bernard Stirn, 16 mars 2017, Conseil d'État :
https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/discours-et-contributions/laicite-et-liberte-compatibilite

Données ouvertes publiées par REMEC

26. Jeux de données sur data.gouv.fr, Licence Ouverte 2.0, REMEC :
https://www.data.gouv.fr/datasets/examen-civique-questions-officielles-pour-la-carte-de-sejour-pluriannuelle-csp ;
https://www.data.gouv.fr/datasets/examen-civique-questions-officielles-pour-la-carte-de-resident-cr ;
https://www.data.gouv.fr/datasets/examen-civique-questions-officielles-pour-la-naturalisation ;
https://www.data.gouv.fr/datasets/examen-civique-referentiel-complet-csp-cr-et-naturalisation

Licences

27. Creative Commons Attribution 4.0 International, résumé en français, Creative Commons :
https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr

28. Licence Ouverte 2.0, Etalab :
https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence/

Crédits, version et licence

Édition : reussir-mon-examen-civique.fr (REMEC), Réussir mon examen civique, édité par MO DEV, entreprise individuelle (SIRET 944 332 782 00027), 51100 Reims.

Version : 1.0 du 19 octobre 2026. Sources vérifiées le 19 octobre 2026 ; chaque fait porte son renvoi vers la bibliographie.

Ce qui vient de l'État : les cinq énoncés encadrés de l'activité 3 sont extraits de la liste officielle des questions de connaissance pour la carte de séjour pluriannuelle, publiée par le ministère de l'Intérieur sous Licence Ouverte 2.0 [3] [28]. Les citations de la Constitution, de la Déclaration de 1789, du Préambule de 1946, des lois et du code de l'éducation sont des textes officiels [6] [7] [8] [9] [10] [11]. Les définitions et explications s'appuient sur service-public.gouv.fr, elysee.fr, conseil-etat.fr et formation-civique.interieur.gouv.fr, reformulées et attribuées.

Ce que REMEC a rédigé : la fiche animateur, les repères, le lexique, les quatre activités, les propositions de réponse et les corrections courtes de l'activité 3, les explications, les deux situations, la bibliographie et la mise en page.

Licence des apports REMEC de ce kit : Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr [27]. Choix approuvé par l'éditeur le 19 octobre 2026 pour les apports REMEC inclus dans ce kit, y compris les quatre propositions de réponse et la correction courte de chacune des cinq questions, déjà publiées sur le site. Attribution demandée : « Kit accompagnants, reussir-mon-examen-civique.fr (REMEC), CC BY 4.0 ».

Restent exclus de cette licence : le logiciel du site, la banque de questions, les corrections et explications privées de l'application, ses mises en situation, tout contenu qui n'est pas inclus dans ce kit, ainsi que les marques et logos.